

République Française  
Département de la Nièvre  
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire  
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 31/03/2023  
Date d'affichage : 31/03/2023  
Nombre de membres afférents au  
conseil municipal : 29

### Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaients présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Bonnet, Mme Ouvry, M. Marasi, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Mme Colonel, M. Blandin, Mmes Guillaume, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat,

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Renaud à Mme Leroy, Mme Boulogne à M. Dedisse, M. Reby à M. Bonnet, M. Gabez à Mme Ouvry, Mme Pabiot à Mme Breuzet, Mme Denis à M. Boujlilat,

Effectifs	22
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	7

Secrétaire de séance : M. Cassera.

**Objet de la délibération** : Attribution d'aides en faveur de la transition écologique

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-2,

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération du 26 mai 2008 décidant du lancement de la démarche Agenda 21,

Vu la délibération du 29 mars 2010 créant un dispositif d'aides communales en faveur du développement durable,

Vu la délibération du 8 décembre 2022 modifiant le dispositif d'aides en faveur de la transition écologique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la Commission des Finances,

- **DECIDE** d'attribuer les aides mentionnées dans le tableau joint en annexe,

- **DIT** que les crédits sont inscrits à la section d'investissement du budget 2023 de la Ville.

Unanimité

Pour extrait conforme :  
Le Président de séance,



**Attribution d'aides en faveur de la transition écologique**  
**Annexe à la délibération du 6 avril 2023**

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Achat</b>	<b>Aide accordée</b>
Jean-Pierre MODIN	Vélo à assistance électrique	150 €
Nathalie HANOUN	Vélo à assistance électrique	300 €
Lucas JAUBERT	Vélo à assistance électrique	239,70 €
Montant total attribué		<b>689,70 €</b>